

Bonjour à toutes, bonjour à tous,

le 17 mai 2018,

Afin de répondre à toutes les questions que nous avons reçues très récemment, voici un point sur notre procédure aux prud'hommes **visant à faire appliquer** l'accord CAFC (projection conventionnelle) :

- Orano refuse toute conciliation. La dernière conciliation du 16 mai 2018 atteste toujours de notre lecture différente de l'accord et des lois. Pour Orano, l'âge légal de départ en retraite n'est pas connu en France. Une telle interprétation dépasse largement le cadre de l'anticipation chez Orano, si on la cautionne, elle vaut fin de toutes les anticipations sur le principe de l'incertitude. Pour SUD, c'est clair: personne n'a à supputer d'un changement de loi, c'est celle en place qui s'applique.

- L'argument majeur de la Direction : "**Nous prenons soin de nos salariés! C'est pour leur bien!**" . Absence de talon sur augmentation générale (prendre soin des bas salaires), supprimer les RJF (prendre soin des postés), incommodités rabotées, DG3 supprimée, CET ankylosé, mutuelle attaquée, IK réduits, forfait jours des cadres et ingé augmenté, sous-effectif organisé, contestation au tribunal d'une expertise sur les risques psychosociaux, absence de travail notable sur les troubles musculo-squelettiques, etc., etc.

Alors qui peut bien douter que la projection conventionnelle est pensée et imposée pour le bien des salariés? (Pour SUD on a aucun doute...)

- SUD continue de soutenir les signataires (pour l'ouverture "rapide" de négociations) et le non signataire (pour son action juridique).

- **SUD a décidé de prolonger l'étude de tous les dossiers des salariés se sentant lésés par la projection conventionnelle.** Nous avons déjà de nombreux dossiers déposés au conseil des prud'hommes de Cherbourg. Que chaque salarié intéressé pour rejoindre cette procédure (l'union fait la force) nous écrive à sud.anc.lahague@gmail.com (objet : projection conventionnelle). Il n'est pas trop tard !

- délais prévisionnels de procédure sur les dossiers actuels : conclusions d'Orano mi-juin, plaidoirie en septembre et un jugement en octobre.

Ne laissez personne décider à votre place, soyez acteur de vos choix, soyez acteur pour rétablir vos droits.

En vous remerciant toutes et tous pour votre attention,

Bonne journée/bon poste,

L'équipe SUD Orano Cycle La Hague

LES BIENFAITS DE LA PROJECTION CONVENTIONNELLE...

